Maire de BOUVERANS
25560 BOUVERANS

PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mercredi 28 janvier à 20 h

Membres présents : Mmes Béatrice BENOIT, Gaëlle CART-COLTAT, Sophie DEFRASNE, et MM Rémi DEBOIS, Olivier DHOTE, Cyril VALION
Absents excusés : Marie DEFRASNE, Valérie DURAFFOURG, Anne-Laure REYMOND, Florian DELAVENNE, Florent LAFFLY
Absents :
Secrétaire de séance : Béatrice BENOIT conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal.
Date de convocation : 21/01/2026

****

Ordre du jour :
1. Présentation par l'EPAGE du projet de réhabilitation de la tourbière des Meilleux
2. Présentation par des représentants de l'ONF du nouveau plan de gestion de la forêt communale
3. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025
4. Validation des attributions de compensation définitives 2025
5. Salle des fêtes
6. CFD
7. ONF : devis pour la création de la piste forestière
8. Devis et délibérations
9. Questions et informations diverses
   - 90 ans de Madame Claire CART

1) Présentation par l'EPAGE du projet de réhabilitation de la tourbière des Meilleux

L'EPAGE est venue présenter les travaux envisagés dans la zone des Meilleux dont l'aménagement de la tourbière.
Une convention sera rédigée afin que l'EPAGE soit autorisée à effectuer les travaux sur les terrains communaux.

2) Présentation par des représentants de l'ONF du nouveau plan de gestion de la forêt communale

Les représentants de l'ONF ont présenté la proposition d'aménagement de la forêt communale de Bouverans. Actuellement, nous retenons une surface cadastrale de : 270,0523 ha de forêt bénéficiant du Régime Forestier. Lors du dernier aménagement en vigueur 3,2500 ha ont été appliqués.
Suite à l'analyse foncière, il apparaît que huit parcelles cadastrales de terrain boisé, soit 52,7380 ha, ne relèvent actuellement pas du Régime Forestier contrairement à l'article L211-1 du Code Forestier, bien que susceptible d'aménagement et de gestion régulière. Il est proposé de demander l'application au Régime Forestier de ces neuf parcelles.

3) Approbation du compte-rendu de la séance du 17/12/2025

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à présenter concernant le précédent procès-verbal de séance du 17 décembre 2025. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4) Validation des attributions de compensation définitives 2025

La CCFD dans sa délibération n°2025-09-65 du 21 octobre 2025, a défini et validé l'attribution de compensation définitive au titre de l'année 2025, à savoir 3 753.00 € pour la commune de Bouverans.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :
- **valide le montant de l'attribution de compensation remboursé par la CFD, à savoir 3 753.00 € pour l'année 2025**

Publié le : 04/03/2026 12:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Bouverans
https://www.bouverans.fr/documents_administratifs/53787

Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 0 – Abstention : 0

5) <u>Salle des fêtes :</u>

- <u>Devis pour le nettoyage de la salle des fêtes</u>

La salle des fêtes du village a besoin d'un nettoyage professionnel : vitres, portes, interrupteurs sur l'ensemble du bâtiment, nettoyage complet de la cuisine et des sanitaires, aspiration et lavage des sols.
La société NAOKI a été sollicité pour un devis

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, le devis étudié et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'offre de l'entreprise NAOKI pour le nettoyage complet de la salle des fêtes pour un montant de 990 € HT**

Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

- <u>Location de la salle du week-end du 29-30 novembre 2025</u>

Des verres ont été cassés lors de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes à l'association « Les Pieds Nickelés s'excusent » le weekend du 29 novembre 2025.
L'association s'est engagée à rembourser la somme due à la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Demande à l'association « Les Pieds Nickelés s'excusent » de remplacer les verres cassés**

Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0

6) <u>CFD</u>

RAS

7) <u>ONF</u>

- <u>Devis pour piste forestière</u>

Suite à une rencontre avec le garde, il est nécessaire d'exploiter la parcelle 17.
Pour cette exploitation, la création d'une piste de 400 mètres devra être réalisée. Des devis ont été demandés et deux ont été reçus :
- Sarl Nicolet TP pour la somme de 5 650 € HT
- BTP Loiget Lonchampt pour la somme de 8 800 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, les devis étudiés et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte l'offre de l'entreprise Nicolet pour la création d'une piste forestière pour un montant de 5560 € HT**

Résultat du vote : Pour : 6- Contre : 0- Abstention : 0

-<u>Programme d'actions 2026</u>

L'ONF a présenté le programme d'actions qu'il serait souhaitable de réaliser pour la gestion durable du patrimoine de la commune pour l'année 2026. Ce programme est établi conformément au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF en matière de gestion durable et à l'engagement PEFC.
M le Maire présente le programme de travaux sylvicoles prescrit par l'ONF :
- Dégagement manuel de plantation et protection contre le gibier, parcelle 19
- Dégagement manuel des régénérations naturelles, parcelle 18

pour un montant total de 1 860 € HT

Il présente également les travaux d'infrastructure :
- Entretien du parcellaire, peinture limites des parcelles 1/2/3/4/8

Publié le : 04/03/2026 12:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Bouverans
https://www.bouverans.fr/documents_administratifs/53787

- Débroussaillement manuel, limites des parcelles ½, 4/3, 8, 13/18
pour un montant de 2 270 € HT

M le Maire propose de demander des devis à d'autres entreprises forestières pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **Valide les travaux sylvicoles du programme d'actions 2026 présenté par l'ONF, d'un montant total de travaux de 4130 € HT**
- **Dit que des devis pour la réalisation des travaux seront demandés à d'autres entreprises forestières**

Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 0- Abstention : 0

8) **Devis et délibérations**

- **Forêt communale de Bouverans - Demande d'application du régime forestier.**

La commune détient en pleine propriété des parcelles cadastrales en nature de bois présentant des surfaces susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière.

Désignation de des parcelles et définition des contenances :

Territoire communal N° INSEE	Référence cadastrale Section N° de parcelle	Canton	Contenance Cadastrale Totale (ha)	Surface sur laquelle l'application du régime forestier est demandée (ha)
25085	C_230	En Ecrignes	6,7000	0,9380
25085	C_234	En Ecrignes	4,5660	4,5660
25085	C_366	Aux Encorts	0,0800	0,0800
25085	ZE_11	Vers le Réservoir	29,5940	19,5600
25085	ZI_7	Aux Monts du Rang	1,5200	1,5200
25085	ZI_8	Aux Monts du Rang	32,9120	21,2700
25085	ZI_9	Aux Monts du Rang	0,8640	0,8640
25075	ZC_22	Lauvaux	4,1470	3,9400
			TOTAL	**52,7380**

L'article L. 211-1-I-2° du code forestier précise que doit s'appliquer le régime forestier sur toute surface boisée offrant des caractéristiques favorables à la gestion durable et multifonctionnelle.
En vue d'accroître le patrimoine forestier communal géré, le Maire propose donc au Conseil Municipal de demander l'application du régime forestier sur ces nouvelles surfaces.
La surface totale de la forêt communale serait ainsi portée à 322 ha 79 a 03 ca.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- **demande l'application du régime forestier sur une nouvelle surface de 52 ha 73 a 80 ca.**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.**

Résultat du vote : Pour : 6- Contre : 0- Abstention : 0

- **Devis ENEDIS, rue du vieux pont**

Les travaux rue du vieux pont ont débutés et il est nécessaire de déplacer un poteau électrique devant le n°5.
Un devis a été demandé à ENEDIS pour la réalisation des travaux

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, le devis étudié et après en avoir délibéré :

- **Approuve le devis ENEDIS pour un cout de 6 700 € TTC**

Résultat du vote : Pour : 6- Contre : 0- Abstention : 0

9) **Informations et Questions Diverses**

- **90 ans de Madame Claire CART**

Publié le : 04/03/2026 12:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Bouverans
https://www.bouverans.fr/documents_administratifs/53787

La date du samedi 21 février à 11h est proposée

La séance est levée à 23h 10

Le secrétaire de séance
Béatrice BENOIT

Le Maire
Rémi DEBOIS

MAIRIE DE BOUVERANS
25560

Publié le : 04/03/2026 12:22 (Europe/Paris)
Collectivité : Bouverans
https://www.bouverans.fr/documents_administratifs/53787